



Le pointage et tenu de travail et EPI

Par **papoux**, le 25/11/2013 à 18:59

Bonsoir, mon employeur à mis en place une pointeuse dans l'atelier et les vestiaires sont à 30 mètres à l'extérieure de l'atelier!!!
de plus il nous a mis une obligation de tenu travail et EPI
Nous devons pointer en tenu de travail et EPI
sans aucune compensation
quelle son mes droit
merci

Par **P.M.**, le 25/11/2013 à 19:37

Bonjour,
En tout cas, normalement, le temps d'habillage et de déshabillage n'est pas du temps de travail effectif, il ne peut donner lieu à une compensation financière ou en repos que si l'employeur exige que ce soit fait sur le lieu de travail...